

FORMATION

Animer des groupes de parole pour auteurs de violence conjugale

Objectifs

- Travailler les techniques et postures professionnelles pour animer des groupes de parole pour des personnes identifiées ou condamnées pour des faits de violence conjugale et/ou intrafamiliale.
- Consolider une posture professionnelle qui permette le questionnement subjectif des participants aux groupes via la parole

Public

Psychologues, sociologues, philosophes, psychothérapeutes, éducateurs et travailleurs sociaux amenés à animer ou co-animer des groupes de parole en direction d'auteurs de violence conjugale et/ou intrafamiliale.

Prérequis

- Connaissances de base sur la violence conjugale (cycle, législation, impact psychologique sur victime, auteur, enfants)
- Professionnel engagé dans l'animation de groupe de parole pour auteurs de violence conjugale.

Contenu

Apports théoriques (en transversal pendant la formation)

- Histoire de la thérapie de groupe
- Dynamique de groupe et psychothérapie
- Thérapie de groupe dans les TCC
- Psychothérapie d'orientation psychanalytique
- Techniques de groupe
- Applications de la thérapie de groupe

Spécificités du groupe de parole pour auteurs de violence conjugale

- Participants sous contrainte ou volontaires
- Profils d'auteurs
- La violence conjugale : une violence particulière
- Objectif : prévention de la récidive

Mettre en place un groupe de parole pour auteurs de violence conjugale

- Préparer
 - Définir le format (groupe ouvert/fermé, rythme, durée), l'engagement, les conditions/règles
 - Objectifs, thématiques à aborder
- Les animateurs :
 - Duo, homme/femme ?, complémentarité professionnelle,
 - Temps de gestion avant /après, supervision
 - Outils et documentation

- Mise en œuvre - déroulement
 - Repérer les phénomènes de groupe
 - Indicateurs de dangerosité, indicateurs de changement
 - Évaluation (intermédiaires, finale)

La posture de l'animateur d'un groupe de parole pour auteurs de violence conjugale

Se préparer aux mécanismes spécifiques en jeu avec des auteurs de violence conjugale : déni, survictimisation, attaque de la victime et de la société / justifications de la violence, représentations du masculin, du féminin, de la famille, du couple, etc., révélation douloureuse des souffrances vécues.

- Empathie
- Cadrage sécurisant
- Les limites et la loi
- La gestion émotionnelle
- Mes outils ressources : l'écoute, la parole, jeux de rôles, photos, langage, etc.

Méthodologie

Apports théoriques - Jeux de rôles - Outils.

Formatrice

Isabel ZAPATA, psychologue clinicienne.

Nombre de stagiaires

10 stagiaires maximum.

Évaluation

Bilan individuel oral et écrit.

Attestation de formation.

Informations pratiques

Lieu : à Paris pour les formations en inter

Durée : 2 jours, soit 12 heures.

Dates : lundi 24 et mardi 25 avril 2023.

Coût : 450€ net, sur inscription individuelle.

Modalités d'inscription : nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint

Formation en intra : 4 500€ net. Nous contacter.

En cas d'accord

Nous vous adresserons une convention de formation à signer.

Nous nous appliquons à vous répondre dans un délai maximum de sept jours.

Cette formation est réalisée par la FNACAV

La FNACAV est certifiée QUALIOPi pour les actions de formation

Bulletin d'inscription à retourner à
FNACAV – 11 rue Taine 75012 PARIS
ou à permanence@fnacav.fr

Stagiaire

Nom et prénom :

Téléphone :

Les documents relatifs à mon inscription peuvent m'être adressés par
courrier électronique : Oui Non courriel :

Profession :

Lieu de travail :

Je m'inscris pour la formation :

Animer des groupes de parole pour auteurs de violence conjugale
24-25 avril 2023– Coût : 450 € net

Employeur (s'il y a lieu) :

Adresse :

Nom du responsable hiérarchique qui autorise le départ en formation :

Téléphone :

L'employeur accepte de recevoir les documents relatifs à l'inscription par
courrier électronique : Oui Non courriel :

Date et signature :

**A réception de ce bulletin, nous vous adresserons une confirmation
ainsi qu'une convention de formation s'il y a lieu, dans un délai maximum de 7 jours.**